

Michel Lussier et autres, d'autre part. Les premiers contractent comme ouvriers maçons; les seconds comme Syndics élus pour surveiller les travaux à faire pour la construction d'une Eglise, Sacristie, Presbytère et l'enceinte d'un Cimetière dans la paroisse de St. Edouard.

Par ce marché, Lyman et Comte s'obligent, pour un prix convenu, de faire les ouvrages de maçonnerie, pierre de taille, et enduits de l'Eglise, de la Sacristie et du Presbytère; et les Syndics s'obligent, mais seulement en leur qualité de Syndics, de leur en payer le prix en la manière et aux termes stipulés au dit marché.

Le 10 Novembre 1832, (Pétrimoulx, notaire,) Règlement de compte entre les Syndics, d'une part, et l'Appelant, d'autre part, ce dernier agissant tant pour lui que pour les héritiers du dit William Lyman, alors décédé. Ce Règlement constate qu'il revenait alors aux Entrepreneurs une somme de £249 7s. 10½d., pour balance du prix des susdits ouvrages, et que les dits Syndics "l'ont eu pour agréable et ont les dits Syndics "approuvé les dits ouvrages, faits et parfaits à leur "pleine et entière satisfaction, veulent et entendent "que le dit compte soit maintenu, l'approuvant dans "tout son contenu."

Le même jour 10 Novembre 1832, (Pétrimoulx, notaire,) Obligation de la part des Syndics pour la dite somme de £249 7s. 10½d., avec promesse, en leur dite qualité de Syndics, de la payer au dit Appelant, ou ordre, en deux ans avec intérêt.

Joseph Savaria, l'un des Syndics, étant depuis décédé, l'Appelant alors seul créancier obtient, le 11 avril 1843, un Jugement dans la Cour du Banc du Roi à Montréal, condamnant les quatre autres Syndics, en cette qualité seulement, à lui payer la somme de £227 12s. 10d., balance à lui due sur les ouvrages ci-devant mentionnés, avec intérêt à compter du 28 Janvier 1843, et les dépens taxés à £12 14s. 6d.

Le 10 Mars 1840, à une assemblée des Marguilliers tant anciens que nouveaux, et des Syndics de la Paroisse de St. Edouard, dont acte rédigé par Mtre. Brisset, Notaire, "il a été unanimement décidé par les "dits Marguilliers qu'ils sont d'opinion que les Syn-